

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur de produit : **Adhésif de contact Armaflex 520**
Nom chimique : S.O. Famille chimique : mélange
Formule chimique : S.O. Nom commercial/Synonymes : Armaflex 520
Poids moléculaire : S.O.
Usage recommandé : adhésif à base de résine de caoutchouc synthétique dispersée dans un solvant
Restrictions d'utilisation : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit

Nom et adresse du fabricant :



Armacell LLC
55 Vilcom Center Dr #200
Chapel Hill, NC 27514 USA

N° de téléphone : : 1 (919) 304-3846
Adresse du site Web : <http://www.armacell.us>
N° de téléphone d'urgence : **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585**
(appel à frais virés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015) et NOM-018-STPS-2015

Liquides inflammables; catégorie 2
Corrosion cutanée / irritation cutanée; catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction; catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; effets narcotiques;
catégorie 3
Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée; catégorie 2
Risque d'aspiration; catégorie 1

Pictogrammes SGH



Mentions d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes Système nerveux central, foie, reins, système nerveux périphérique> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. (Voir la section 7.) Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. En cas d'incendie: utiliser les extincteurs appropriés pour les classes B, C ou E pour l'extinction. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Risques ne sont pas classés ailleurs

Aucun.

% De toxicité aiguë inconnue

5% en poids de ce produit est composé d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Composition | N° CAS | % (par poids) |
|-------------------|------------|---------------|
| acétone | 67-64-1 | 30.00 – 60.00 |
| hexane | 110-54-3 | 10.00 – 30.00 |
| toluène | 108-88-3 | 10.00 – 30.00 |
| Résine phénolique | 25085-50-1 | 5.00 – 10.00 |

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Contact par Inhalation** : S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.
- Contact cutanée** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau affectée avec de l'eau tiède qui coule doucement pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.

Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)

- Inhalation* : peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut provoquer des effets du système nerveux central (SNC), comme la nausée, des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, une perte de conscience et le coma. Peut provoquer un manque de coordination motrice et des troubles du langage. L'inhalation de concentrations élevées de cette substance, par exemple dans un espace fermé ou par abus intentionnel, peut entraîner une irrégularité du rythme cardiaque, qui peut être fatale.

- Peau* : peut provoquer une irritation modérée de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des gonflements, des cloques et des démangeaisons. Ce produit peut être absorbé par la peau, provoquant des effets du système nerveux central.
- Yeux* : un contact direct peut causer une irritation modérée à grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des gonflements, des douleurs, des larmoiements et une vision floue ou trouble.
- Ingestion* : peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, la nausée, des vomissements et la diarrhée. Cette substance peut pénétrer dans les poumons (aspiration) lors de l'ingestion et de vomissements. La pénétration de petites quantités dans les poumons peut causer une pneumonie chimique, pouvant potentiellement provoquer une dysfonction pulmonaire chronique ou la mort.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

- : un contact chronique peut assécher, fendre ou délipider la peau. Une surexposition prolongée aux solvants dans le cadre du travail peut causer des lésions irréversibles au cerveau et au système nerveux (appelées parfois « syndrome du solvant ou du peintre »). L'abus intentionnel par concentration et inhalation délibérées des vapeurs de ce produit peut s'avérer nocif ou mortel. Le toluène, un composant de ce produit, peut être nocif pour le fœtus humain. Une surexposition à long terme au toluène a été associée à la neuropathie périphérique (lésions des nerfs des mains et des pieds), à des effets sur le foie et les reins, troubles de la vision des couleurs et des troubles auditifs.

Indication de nécessité d'une attention médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- : Difficulté à respirer persiste après le retrait de la personne à l'air frais.
Toute exposition à l'œil qui provoque une irritation.
Ingestion.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de lance à eau au risque de propager la substance en feu.

Produits de combustion dangereux

- : oxydes de carbone; hydrocarbures; aldéhydes; acide chlorhydrique gazeux; autres composés organiques non identifiés.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- : les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

Précautions environnementales : Ne pas laisser ce matériau pénétrer dans les égouts ou contaminer les eaux souterraines.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité :

Liquide et vapeurs très inflammables. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent se former dans les endroits confinés et bas. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable et retourner vers une source d'inflammation. La substance flotte sur l'eau et peut se renflammer à la surface de l'eau. Décharge statique peut enflammer les vapeurs de ce produit.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200; SIMDUT 2015)

- : Liquide inflammable; catégorie 2

Classification d'inflammabilité (NFPA)

- : Liquide inflammable; classe 1B.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes impliquées dans le nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques. Pour en savoir plus sur les équipements de protection personnels acceptables, consulter la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

ne pas laisser le produit contaminer les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.

Intervention en cas de déversement/nettoyage :

aérer la zone du déversement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles à contenir et absorber le liquide renversé avec une substance absorbante inerte, non combustible (p. ex. du sable), puis placer la substance absorbante dans un contenant à jeter ultérieurement (voir la section 13). Ne pas jeter dans l'eau de surface ni dans le système d'égout séparatif. Avertir les autorités compétentes requises.

Substances incompatibles : voir la section 10.

Procédures spéciales en cas de déversement :

si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002).

Quantité à communiquer à l'US CERCLA (QC): hexane (5 000 lb/2 270 kg); acétone (5 000 lb/2 270 kg); toluène (1 000 lb/454 kg).

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Instructions Spéciales : LIQUIDE ET VAPEUR TRÈS INFLAMMABLES. Peut provoquer un incendie instantané. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Risque d'aspiration – peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. L'inhalation des vapeurs peut provoquer des vertiges, de la somnolence, des nausées, des maux de tête et/ou d'autres symptômes de dépression du système nerveux central (SNC). Contient une substance pouvant causer des lésions au niveau du système nerveux périphérique. L'inhalation de concentrations élevées peut entraîner une irrégularité du rythme cardiaque, qui peut être fatale. Risque pour le développement – Contient du toluène, ce qui pourrait être responsables de malformations congénitales ou autres effets néfastes pour la santé. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser avec une ventilation.

Procédures de manipulation sans risque :

porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser dans un endroit bien aéré. Il est important d'informer les employés des risques potentiels en matière de santé associés aux vapeurs de ce produit. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des matières comburantes. Maintenir les contenants hermétiquement fermés lorsque le produit n'est pas en cours d'utilisation. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Les containers de ce matériau peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides puisqu'ils contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide).

Exigences en matière d'entreposage :

entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas fumer dans la zone de travail. Ne pas entreposer à proximité de substances incompatibles (voir la section 10). Les zones d'entreposage doivent être clairement identifiées, ne pas être obstruées et être accessibles seulement au personnel formé et autorisé. Protéger contre les dommages physiques.

Substances incompatibles : voir la section 10.

Matériaux de conditionnement spéciaux :

toujours conserver dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

| Composition | N° CAS | ACGIH VLE | | OSHA PEL | |
|-------------------|------------|-----------|---------|------------------------------------|-------------------------|
| | | TWA | STEL | PEL | STEL |
| acétone | 67-64-1 | 250 ppm | 500 ppm | 1000 ppm (2400 mg/m ³) | N. D. |
| hexane | 110-54-3 | 50 ppm | N. D. | 500 ppm 1800 mg/m ³ | N. D. |
| toluène | 108-88-3 | 20 ppm | N. D. | 200 ppm | 300 ppm (10 minutes) |
| Résine phénolique | 25085-50-1 | N. D. | N. D. | N. D. | N. D. |

Ventilation et mesures d'ingénierie : utiliser avec une aération suffisante. Assurer une circulation d'air adéquate. Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire : une protection respiratoire est requise si les concentrations dépassent la VLE. En cas de dépassement de la VLE, porter un respirateur à vapeur organique approuvé par NIOSH / MSHA.

Protection cutanée : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Matériaux de gants tels que le caoutchouc nitrile ou Viton (caoutchouc fluoré) sont recommandés. Il convient de consulter des fournisseurs de gants concernant le temps de pénétration du gant pour les ingrédients énumérés dans la section 3.

Protection des yeux/du visage : il est conseillé de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Il peut être nécessaire de porter un écran facial complet.

Autre équipement de protection : en cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection entièrement résistants aux produits chimiques. Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène :

éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous l'équipement et les vêtements. Prendre une douche et se laver avec du savon doux.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|--|------------------------------------|---|----------------------------|
| État physique | : liquide | Aspect | : liquide de couleur jaune |
| Odeur | : odeur caractéristique de solvant | | |
| Seuil olfactif | : N. D. | pH | : S. O. |
| Masse volumique | : 0,83 | Point d'ébullition | : > 133°F (> 56.5°C) |
| Coefficient de répartition eau/huile | : N. D. | Point de fusion/congélation | : N. D. |
| Solubilité dans l'eau | : négligeable | Pression de vapeur (mm Hg @ 20 °C/68 °F) | : 180 |
| Taux d'évaporation (acétate de <i>n</i>-butyle = 1) | : N. D. | Densité gazeuse (air = 1) | : N. D. |

| | | | |
|--|--|--|------------------------------------|
| Volatils (% par poids) | : 80 – 82 | Information générale | : N. D. |
| Composés organiques volatils (COV) | : 615 g/l (calculé, SCAQMD Règle 1168) | | |
| Taille des particules | : N. D. | Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200) | : Liquide inflammable; catégorie 2 |
| Point d'éclair | : -20,00 °C (-4°F) | Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.) | : 1,1 selon les ingrédients. |
| Méthode du point d'éclair | : creuset fermé par SetaFlash | | |
| Température d'auto-inflammation | : estimée à 465°C (869 °F) | Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.) | : 13,0 selon les ingrédients. |
| Propriétés d'oxydation | : aucune | | |
| Longueur de projection de la flamme | : pas disponible | Retour de flamme observé | : pas disponible |
| Données sur les risques d'explosion : sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques : N'est pas censé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques. Décharge statique peut enflammer les vapeurs. | | | |

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Stabilité et réactivité | : stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation. |
| Polymérisation dangereuse | : aucune polymérisation dangereuse ne se produira. |
| Conditions à éviter | : tenir ce produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des autres sources d'inflammation (p. ex., veilleuses, moteurs électriques, électricité statique). |
| Substances à éviter et incompatibilité | : substances oxydantes puissantes; réducteurs; acide; bases. |
| Produits de décomposition dangereux | : aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux. |

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

| | |
|-------------------------------|---|
| Organes cibles | : Système nerveux central, foie, reins, système nerveux périphérique. |
| Voies d'exposition | : <i>inhalation</i> : OUI <i>absorption par voie cutanée</i> : OUI <i>yeux et peau</i> : OUI <i>ingestion</i> : OUI |
| Données toxicologiques | : Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel. |

| Composition | N° CAS | LC50 (4 h) Inhalation, rat | LD50 | |
|-------------------|------------|-------------------------------|-----------|---------------|
| | | | Oral, rat | Dermal, lapin |
| acétone | 67-64-1 | 50,1 | 5800 | 20000 |
| hexane | 110-54-3 | 31,86 | 16000 | > 2000 |
| toluène | 108-88-3 | 12.5 | >5580 | 12196 |
| Résine phénolique | 25085-50-1 | N. D. | N. D. | N. D. |

Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit

| | |
|-----------------------------------|---|
| | : Inhalation:> 25 mg / L Oral:> 2000 mg / kg Voie cutanée:> 4000 mg / kg |
| Statut carcinogène | : aucun composant ne figure sur les listes de carcinogènes de l'ACGIH, du CIRC, de l'OSHA ou du NTP. |
| Effets sur la reproduction | : contient du toluène. Le toluène peut avoir des effets fœtotoxiques à des doses non toxiques pour la mère, selon des données basées sur des animaux. |
| Mutagénicité | : aucune connue. |

| | |
|----------------------------------|---|
| Épidémiologie | : non disponible. |
| Sensibilité au produit | : Ce produit contient un composant connu pour provoquer des réactions allergiques de sensibilisation cutanée. |
| Substances synergétiques | : N. D. |
| Propriété irritante | : irritant oculaire grave. Irritant modéré pour le système respiratoire et la peau. |
| Autres risques importants | : voir la section 2 pour en savoir plus. |

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau, ni dans les endroits où il pourrait toucher le sol ou l'eau de surface.

Caractéristiques importantes concernant l'environnement

| | |
|-------------------------------------|--|
| | : aucune donnée concernant le produit lui-même n'est disponible. |
| Écotoxicité | : Pas de données disponibles. |
| Biodégradabilité | : Pas de données disponibles. |
| Potentiel de bioaccumulation | : Pas de données disponibles. |
| Mobilité dans le sol | : Pas de données disponibles. |
| PBT et tPtB | : Pas de données disponibles. |
| Autres effets néfastes | : Pas de données disponibles. |

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION




Manipulation en vue de l'élimination du produit :

traiter les déchets selon les recommandations de la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ni broyer à proximité de ce contenant.

Moyens d'élimination : éliminer conformément aux réglementations fédérales, d'État, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence responsable des questions environnementales locales, d'État, provinciales ou fédérales pour connaître les règlements spécifiques.

RCRA : pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, d'État, provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Données réglementaires | Numéro ONU | Appellation réglementaire | Classe | Groupe d'emballage | Étiquette |
|--|---|---|--------|--------------------|---|
| TDG | ONU 1133 | ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable (acétone, hexane) | 3 | II |  |
| Information supplémentaire sur le TDG | Ce produit peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des contenants ne dépassant pas 5 litres; dans des emballages ne dépassant pas une masse brute de 30 kg. Voir la partie 1 du TMD: 1.11, 1.17, 1.33; et l'annexe 1. | | | | |
| IATA/IMDG | ONU 1133 | ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable (acétone, hexane) | 3 | II |  |
| 49CFR/DOT | ONU 1133 | ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable (acétone, hexane) | 3 | II |  |
| Information supplémentaire sur 49CFR/DOT | Ce produit peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des contenants ne dépassant pas 5 litres; dans des emballages ne dépassant pas une masse brute de 30 kg. Voir 49 CFR 173.150(b) et la clause spéciale 149. | | | | |

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS). Les composants suivants sont répertoriés sur la Liste canadienne de divulgation des ingrédients (IDL): acétone, hexane, toluène.

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients listés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) :

: hexane (5 000 lb/2 270 kg);
acétone (5 000 lb/2 270 kg);
toluène (1 000 lb/454 kg).

SARA TITRE III: Sec. 311 et 312, Exigences du FDSs, 40 CFR 370 classes de danger:

Risque D'Incendie
Risque immédiat (aigu) pour la santé;
Risque chronique pour la santé.

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 227 kilogrammes ou la quantité de planification de seuil (TPQ), si elle est inférieure, pour les substances extrêmement dangereuses et 4545 kilogrammes pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III : sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit peut être soumis aux exigences de notification de la SARA, car il contient des composants chimiques toxiques en concentrations supérieures au niveau de concentration de minimus. Ce produit contient : hexane, toluène.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : avertissement! Ce produit contient un produit chimique considéré par l'État de Californie comme pouvant causer des problèmes liés au développement. Ce produit contient : toluène.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

| Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information? | N° CAS | CA | MA | MN | NJ | NY | PA | RI |
|--|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| acétone | 67-64-1 | Oui | Oui | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| hexane | 110-54-3 | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| toluène | 108-88-3 | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS : * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : *2 *Inflammabilité* 3 *Risques matériels* 0 Code d'EPI : G
Gants, lunettes de sécurité

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
EPI : équipement de protection individuelle
FDS : la fiche de données de sécurité
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)

OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PBT : bioaccumulable persistant et toxique
PEL : Limite d'exposition permmissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SNC : système nerveux central
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
tPtB : Très persistant et très bioaccumulable
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. Armacell LLC ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par : **Armacell LLC**

55 Vilcom Center Dr
#200 Chapel Hill, NC
27514 É.-U.

1 (919) 304-3846

Visitez notre site web : <http://www.armacell.us>

Date de révision : : 13-avril-2020

Remplace la version précédente : : 24-octobre-2019

Fin du document